



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 06/03/2024

La traversée de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire, sixième site classé dans le Val de Loire UNESCO

Parmi les 20 sites particulièrement représentatifs des motifs paysagers qui ont conduit à inscrire le Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'Humanité, « la traversée de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire » est le 6^e site à être classé au titre du Code de l'Environnement, par décret adopté en Conseil d'État le 13 février dernier.

Le classement du site de « la traversée de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire » entre dans le cadre de la mise en œuvre par l'État du plan de gestion du Val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2000. Le site, classé pour sa valeur pittoresque, s'étend sur 495 hectares et 5 communes : Châteauneuf-sur-Loire, Germigny-des-Prés, Ouvrouer-les-Champs, Saint-Martin-d'Abbat et Sigloy.



Le port de Châteauneuf et la Loire - DREAL Centre-Val de Loire

Situé au cœur du Val des méandres, entre Orléans et Sully-sur-Loire, le périmètre de cet ensemble paysager intègre les espaces accompagnant la boucle de Châteauneuf-sur-Loire et Sigloy : plaine agricole, ancien parc et vestiges du château, zone portuaire, levée et coteaux.

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS DREAL Centre-Val de Loire Tél. : 02.36.17.41.27 stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr	Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret Tél. : 02.38.81.40.35 pref-communication@loiret.gouv.fr
--	---

Châteauneuf-sur-Loire profite d'une situation assez unique, où le coteau abrupt surplombe la plaine alluviale, ce qui a permis l'installation au 17^{ème} siècle d'un château dominant la Loire depuis le haut du coteau, accompagné d'un vaste jardin à la française, s'étendant dans le valet attribué à André Le Nôtre, jardinier du roi Louis XIV. Cette organisation ancienne marque encore aujourd'hui le paysage local, malgré la disparation partielle de l'ensemble château et parc.

Le site de Châteauneuf intègre aussi l'une des plus vastes zones portuaires du Loiret, occupant tout le méandre. La promenade du Chastaing, ses platanes, sources, fontaines et chemins de halage, relie le centre-bourg au hameau portuaire de la Ronce, abritant une ancienne gare d'eau.

Le nouveau site classé comprend d'anciens dispositifs de protection (trois sites classés et un site inscrit au titre du Code de l'Environnement, sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire) et s'articule avec les outils de protections localement mis en œuvre (monuments historiques et leurs abords). Traduit en **servitude d'utilité publique** dans les documents d'urbanisme des communes, le site classé produit ses effets réglementaires à travers l'application de l'article **L.341-10 du Code de l'Environnement**.

Plus d'information :

Le site de « la traversée de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire » : https://www.maj.dreal-centre-val-de-loire.e2.rie.gouv.fr/la-traversee-de-la-loire-a-chateaneuf-sur-loire-a4793.html?var_mode=calcul

Les sites classés et inscrits en région Centre-Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/sites-classes-inscrits-r1856.html>

Retrouver le périmètre du site classé sur la carte des sites classés et inscrits en région Centre-Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-carte-des-sites-classes-et-inscrits-a2493.html>